

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/11/2024 - 19136 - 2003 B 40441 - 447 973 033 - A.S.V.E. - AU SERVICE DE LA VITICULTURE ET DE L' ENVIRONNEMENT

A.S.V.E – AU SERVICE DE LA VINICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : SAINTE CECILE LES VIGNE (84290), 19 ROUTE DE LAGARDE
447 973 033 RCS AVIGNON

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité et de la gestion de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Tous les documents nécessaires à l'information de l'associé unique ont été tenus à la disposition dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Ces comptes ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur prévention ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

I. SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A. EXAMEN DU COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 51 000 € contre 120 000 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 57.5 %.

Les produits d'exploitation se sont élevés à la somme 129 215 € :

- Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charge : 78 215 €
- Autres Produits : 1 €

Les charges d'exploitation se sont élevées à 353 625 € et comprennent les postes suivants :

- Variation de stock : 0 €
- Autres charges externes : 30 234 €
- Impôts, taxes et versements assimilés : 1 140 €
- Salaires et traitements : 109 109 €
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 3 393 €
- Dotation aux dépréciations : 136 802 €
- Autres charges : 72 947 €

Le résultat d'exploitation est en conséquence déficitaire d'un montant de 224 410 €, contre un déficit de 17 536 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 1179.71 %.

Les produits financiers se sont élevés à la somme de 227 651 €, les charges financières à 130 024 €.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à la somme de – 126 783 €.

Il convient de signaler un résultat exceptionnel ressortant à – 216 689 €.

Le résultat de l'exercice est en conséquence une perte de – 343 472 €.



B. COMMENTAIRES – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE – PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES – EVOLUTION DE LA SOCIETE

Nos filiales ont continué à connaître les difficultés des années précédentes dues à la conjoncture générale : crise sanitaire, tensions géopolitiques, ruptures des approvisionnements. Mais des difficultés nouvelles beaucoup plus embêtantes sont venues s'ajouter : mauvaise foi de clients historiques, impossibilité à trouver des salariés compétents.

Ceci nous a amené à mettre en redressement puis en liquidation notre principale filiale, la sas SUCHANEK au 19 juillet 2023.

C. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Pour la bonne forme, il est indiqué que la société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de Recherche et Développement.

D. INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'a été réalisé sur l'exercice.

II. BILAN

A. EXAMEN DES POSTES D'ACTIF

Les immobilisations corporelles s'élèvent, en montant brut, à la somme de 93 143 € au 31 décembre 2023 et à la somme de 92 644 € après amortissement.

Le poste immobilisation financière s'élève, en montant brut à la somme de 1 694 552 € au 31 décembre 2023 et à la somme de 209 443 € après dépréciation.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 174 904 €, dont 3 223 € de charges constatées d'avance.

Le compte client et comptes rattachés, d'un montant de 29 760 €, n'a fait l'objet d'aucune provision.

B. EXAMEN DES POSTES DE PASSIF

Le capital social est de 152 500 € et le montant des capitaux propres de 317 885 €.

Le poste dettes s'élève à la somme globale de 159 105 € et comprend les postes suivants :

- Concours bancaires courants : 16 €
- Emprunts et dettes financières diverses : 103 734 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 24 772 €
- Dettes fiscales et sociales : 30 583 €
- Autres dettes : 0 €

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

III. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Devant l'amplification et la persistance des difficultés des années passées (mauvaise foi de clients historiques, impossibilité de trouver des salariés compétents) nous avons été contraints à mettre en redressement puis en liquidation notre principale filiale la Sas SUCHANEK.



IV. PARTICIPATIONS

A. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

SOCIETE SUCHANEK

Devant l'amplication et la persistance des difficultés des années passées (mauvaise foi de clients historiques, impossibilité de trouver des salariés compétents) nous avons été contraints à mettre en redressement puis en liquidation notre principale filiale la Sas SUCHANEK.

B. PART DU CAPITAL DETENU PAR LES SOCIETES CONTROLEES

Les sociétés que nous contrôlons ne détiennent indirectement aucune part de notre capital.

V. APPROBATION DES COMPTES – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir une perte de 343 472 €, que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte autres réserves.

VI. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivant :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 décembre 2022	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2021	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2020	0 €	40 %	0 €

VII. DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

VIII. CONCLUSION

Nous espérons que les projets de décisions qui vous sont proposés recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérant quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

LA GERANCE

Isaac KAMDEM



A.S.V.E – AU SERVICE DE LA VINICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : SAINTE CECILE LES VIGNE (84290), 19 ROUTE DE LAGARDE
447 973 033 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 JUIN 2024

Le 19 juin 2024 à 10 heures Monsieur Isaac KAMDEM, associé unique de la société A.S.V.E. « Au Service de la Viticulture et de l'Environnement », a statué sur les questions suivantes :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- Convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce
- Pouvoir pour formalités

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Conformément à la disposition de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du même Code.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 343 472 euros, en totalité au compte Autres réserves, se trouvant ainsi ramené à 68 171 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivant :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 décembre 2022	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2021	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2020	0 €	40 %	0 €

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce mentionné dans le rapport spécial.

L'associé unique précise qu'en l'application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

CINQUIEME DECISION

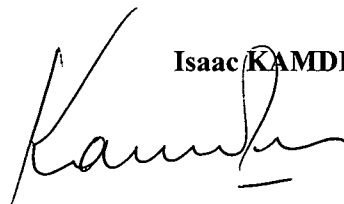
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CLOTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIE UNIQUE

Isaac KAMDEM



A.S.V.E – AU SERVICE DE LA VINICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : SAINTE CECILE LES VIGNE (84290), 19 ROUTE DE LAGARDE
447 973 033 RCS AVIGNON

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT

PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 19 JUIN 2024

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 343 472 €, en totalité au compte Autres réserves, se trouvant ainsi ramené à 68 171 euros.

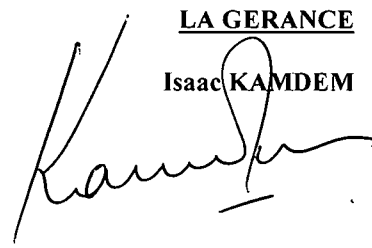
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivant :

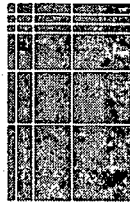
Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 décembre 2022	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2021	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2020	0 €	40 %	0 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA GERANCE

Isaac KAMDEM





Yves Bertaud

Cabinet d'expertise comptable
Commissaire aux comptes

COMPTES ANNUELS

SARL A.S.V.E

19 ROUTE DE LAGARDE
84290 SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Code NAF : 6420Z SIRET : 44797303300023

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	1
<i>----- COMPTES ANNUELS -----</i>	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Détail de l'Actif</i>	4
<i>Bilan Passif</i>	6
<i>Détail du Passif</i>	7
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	8
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	9
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	10
<i>Annexe au bilan</i>	12
<i>Règles et méthodes comptables</i>	13
<i>Immobilisations</i>	14
<i>Amortissements</i>	15
<i>Créances et dettes</i>	16
<i>Provisions au bilan</i>	17
<i>Capital social</i>	18
<i>Charges à payer</i>	19
<i>Charges à payer (avec détail)</i>	20
<i>Charges à payer (détail)</i>	21
<i>Charges constatées d'avance</i>	22
<i>Charges constatées d'avance (avec détail)</i>	23
<i>Charges constatées d'avance (détail)</i>	24
<i>Variations des capitaux propres</i>	25
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	26
<i>Tableau des filiales et participations 1</i>	27
<i>----- DOSSIER DE GESTION -----</i>	28
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	29
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	30
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	32
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	33
<i>Tableau des Emplois et Ressources</i>	34
<i>Tableau de Financement</i>	35
<i>Flux de trésorerie (CAF)</i>	36
<i>Chiffres clés de l'entreprise</i>	37
<i>----- DOSSIER FISCAL -----</i>	38
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	39
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	40
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	41
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	42
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	43
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	44
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	45
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	46
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	47
<i>2056 - Détail des autres immobilisations financières</i>	48
<i>2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation</i>	49
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	50
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	51
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	52
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	53
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	54
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	55

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	56
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	57
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	58
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	59
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I</i>	60
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /I</i>	61
<i>2058A Bis - Détermination du résultat fiscal Membre</i>	62
<i>2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires Membre</i>	63
<i>2058CG - Etat des crédits d'impôts ... /I</i>	64
<i>2058DG - Etat de suivi des déficits et amorts</i>	65
<i>2058ER - Rectifications apportées au résultat ...</i>	66
<i>2058ES - Rectifications apportées ... sortie ...</i>	67
<i>2058RG - Détermination du résultat fiscal ...</i>	68
<i>2058SG - Etat des subventions et abandons créances /I</i>	69
<i>2058TS - Tableau de synthèse du résultat /I</i>	70
<i>2058PV - Plus ou moins values de cession d'actif immobilisé /I</i>	71
<i>2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires</i>	72
<i>2029B - Liste des sociétés membres /I</i>	73
<i>2029Bbis - Liste des sociétés membres (exercice suivant) /I</i>	74
<i>2065 - Impôt sur les Sociétés / Société Mère</i>	75

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL A.S.V.E** relatifs à l'exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 476 990 euros

Chiffre d'affaires : 51 000 euros

Résultat net comptable : -343 472 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ROGNONAS
Le 15/05/2024

Signature

Caroline BEAUTE

Signé électroniquement le 15/05/2024 par
Caroline Beaute

SARLA.S.V.E

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2023			31/12/2022
Brut	Amort. et Déprec.	Net	Net

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

164 162

170 649

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

01/01/2023 12
31/12/2023 mois01/01/2022 12
31/12/2022 mois

Variations %

Capital souscrit non appelé					
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	302 087	63,33	439 546	51,73	(137 459) -31,27
Installations techniques, matériel et outillage					
21500000 Matériel et outillage			6 700	0,79	(6 700) -100,00
28150000 Amort.matériel outillage			(6 700)	-0,79	6 700 100,00
Autres immobilisations corporelles	644	0,13	8 893	1,05	(8 249) -92,76
21820000 Matériel de transport			25 460	3,00	(25 460) -100,00
21830000 Matériel bureau et informat.	1 143	0,24	3 805	0,45	(2 661) -69,93
28182000 Amort.mat de transport			(17 592)	-2,07	17 592 100,00
28183000 Amort.mat.bureau & informat.	(500)	-0,10	(2 780)	-0,33	2 280 82,03
Immobilisations corporelles en cours	92 000	19,29	92 000	10,83	
23130000 Immo. en cours construction	92 000	19,29	92 000	10,83	
Autres participations	510	0,11	130 510	15,36	(130 000) -99,61
26110000 Actions suchanek	1 485 109	311,35	1 485 109	174,77	
26111000 Parts sociales martin			186 835	21,99	(186 835) -100,00
26181000 Parts sociales kasol	10		10		
26182000 Parts sociales kabat	500	0,10	500	0,06	
29610000 Dépréciation actions suchanek	(1 485 109)	-311,3	(1 355 109)	-159,4	(130 000) -9,59
29611000 Dépréciations ps martin			(186 835)	-21,99	186 835 100,00
Créances rattachées à des participations	208 367	43,68	247 994	29,18	(39 627) -15,98
26710000 Créances sarl martin			40 417	4,76	(40 417) -100,00
26711000 Créances kabat	190 161	39,87	189 630	22,32	530 0,28
26711100 Créances kasol	18 207	3,82	17 947	2,11	260 1,45
Autres titres immobilisés	520	0,11	520	0,06	
27110000 Actions hexagone énergie	300	0,06	300	0,04	
27180000 Parts sociales save	220	0,05	220	0,03	
Autres immobilisations financières	46	0,01	(40 371)	-4,75	40 417 100,11
27618000 Créances save	46	0,01	46	0,01	
29671000 Dépréciations créances martin			(40 417)	-4,76	40 417 100,00
TOTAL III - Actif Circulant NET	174 904	36,67	410 207	48,27	(235 303) -57,36
Créances clients et comptes rattachés	29 760	6,24	170 589	20,08	(140 829) -82,55
041D Collectif clients débiteurs	2 400	0,50	156 000	18,36	(153 600) -98,46
41600000 Clients douteux	164 162	34,42	87 533	10,30	76 629 87,54
49100000 Dépréc.créances clients	(136 802)	-28,68	(72 944)	-8,58	(63 857) -87,54
Autres créances	87 232	18,29	93 940	11,06	(6 708) -7,14
040D Collectif fournisseurs débiteurs			5 851	0,69	(5 851) -100,00
44566000 Tva/autr.biens serv.déductible	31	0,01	4		26 596,36
44566100 Tva déductible/paiements	4 086	0,86	4 966	0,58	(880) -17,72
44586000 Tva/factures non parvenues			4		(4) -100,00
45100000 Suchanek	83 116	17,43	83 116	9,78	
Valeurs mobilières de placement			61 683	7,26	(61 683) -100,00
50400000 Aristophil	320 000	67,09	320 000	37,66	
50813000 Compte à terme crédit agricole			60 000	7,06	(60 000) -100,00
50880000 Int.courus/cat			1 683	0,20	(1 683) -100,00
59080000 Dépréciations aristophil	(320 000)	-67,09	(320 000)	-37,66	
Disponibilités	54 689	11,47	82 004	9,65	(27 315) -33,31

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
51210000	Société marseillaise de crédit			13 367	1,57	(13 367)	-100,00
51211000	Crédit agricole	46 476	9,74	38 432	4,52	8 044	20,93
51220000	Banque populaire méditerranée	8 213	1,72	6 332	0,75	1 881	29,71
51230000	Cic			23 873	2,81	(23 873)	-100,00
Charges constatées d'avance		3 223	0,68	1 991	0,23	1 232	61,89
48600000	Charges constatées d'avance	30	0,01	1 146	0,13	(1 116)	-97,38
48610000	Charge constatées d'avance tns	3 193	0,67	845	0,10	2 348	277,83
TOTAL DU BILAN ACTIF		476 990	100,00	849 753	100,00	(372 762)	-43,87

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	152 500	152 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	79 214	79 214
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	18 000	18 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	411 643	428 580
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(343 472)	(16 937)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	317 885	661 357
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	16	131
	Emprunts et dettes financières divers (3)	103 734	115 569
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 772	29 842
	Dettes fiscales et sociales	30 583	42 854
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	159 105	188 396
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	476 990	849 753
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(343 471,57)	(16 937,26)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	159 105	188 396
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	16	131
	(3) Dont emprunts participatifs		

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	317 885	<i>66,64</i>	661 357	<i>77,83</i>	(343 472)	<i>-51,93</i>
Capital Social ou individuel	152 500	<i>31,97</i>	152 500	<i>17,95</i>		
10130000 Capital souscrit appelé versé	152 500	<i>31,97</i>	152 500	<i>17,95</i>		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	79 214	<i>16,61</i>	79 214	<i>9,32</i>		
10410000 Prime d'émission	79 214	<i>16,61</i>	79 214	<i>9,32</i>		
Réserve légale	18 000	<i>3,77</i>	18 000	<i>2,12</i>		
10610000 Réserve légale	18 000	<i>3,77</i>	18 000	<i>2,12</i>		
Autres réserves	411 643	<i>86,30</i>	428 580	<i>50,44</i>	(16 937)	<i>-3,95</i>
10688000 Autres réserves	411 643	<i>86,30</i>	428 580	<i>50,44</i>	(16 937)	<i>-3,95</i>
Résultat de l'exercice	(343 472)	<i>-72,01</i>	(16 937)	<i>-1,99</i>	(326 534)	<i>N/S</i>
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	159 105	<i>33,36</i>	188 396	<i>22,17</i>	(29 291)	<i>-15,55</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16		131	<i>0,02</i>	(115)	<i>-87,99</i>
51860000 Intérêts courus à payer	16		131	<i>0,02</i>	(115)	<i>-87,99</i>
Emprunts et dettes financières divers	103 734	<i>21,75</i>	115 569	<i>13,60</i>	(11 835)	<i>-10,24</i>
45110000 Suchanek intégration fiscale	83 243	<i>17,45</i>	83 243	<i>9,80</i>		
45500100 Kamdem isaac	20 491	<i>4,30</i>	32 326	<i>3,80</i>	(11 835)	<i>-36,61</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 772	<i>5,19</i>	29 842	<i>3,51</i>	(5 070)	<i>-16,99</i>
040C Collectif fournisseurs créditeurs	24 727	<i>5,18</i>	29 794	<i>3,51</i>	(5 067)	<i>-17,01</i>
40810000 Fourn. factures non parvenues	45	<i>0,01</i>	48	<i>0,01</i>	(3)	<i>-6,31</i>
Dettes fiscales et sociales	30 583	<i>6,41</i>	42 854	<i>5,04</i>	(12 271)	<i>-28,63</i>
42860000 Cotisations gérance à payer	1 854	<i>0,39</i>	253	<i>0,03</i>	1 601	<i>631,77</i>
44550000 Taxes/c.a. à décaisser	1 369	<i>0,29</i>	2 012	<i>0,24</i>	(643)	<i>-31,96</i>
44570000 Tva collectée	27 360	<i>5,74</i>	40 589	<i>4,78</i>	(13 229)	<i>-32,59</i>
TOTAL DU BILAN PASSIF	476 990	<i>100,00</i>	849 753	<i>100,00</i>	(372 762)	<i>-43,87</i>

A.S.V.E – AU SERVICE DE LA VINICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : SAINTE CECILE LES VIGNE (84290), 19 ROUTE DE LAGARDE
447 973 033 RCS AVIGNON

**CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19
DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

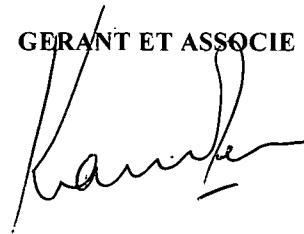
En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice :

La Société a pris en charge le paiement des cotisations sociales obligatoires et facultatives de Monsieur Isaac KAMDEM, afférentes à sa rémunération.

La redevance du contrat d'assistance consenti par la Société à la Société SUCHANEK, filiale, relative aux prestations administratives, s'est élevée pour l'exercice 2023 à la somme de 51 000 euros HT.

Poursuite de la convention de mise à disposition de 2 nouveaux véhicules au bénéfice de notre filiale la Société SUCHANEK (du 19/07/2019 au 18/07/2023), en contrepartie d'une redevance de location de 5 270.22 euros HT pour 2023. Signalons ici que notre filiale ayant été mise en liquidation eu 19 juillet 2023, cette convention n'a pas pu aller au terme de l'année 2023.

**M. Isaac KAMDEM
GERANT ET ASSOCIE UNIQUE**



SAS SUCHANEK
99 Impasse Karol Suchanek
Avenue Kimmerling
84290 Ste Cécile les Vignes

Le 31/01/2023

Facture N° 2023-01

LOCATION VEHICULE PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	
- RENAULT KANGOO dCI 90 - FH-963-LS - RENAULT KANGOO dCI 110 - FH-972-LT	
FORFAIT ANNUEL	5 270.22 €
HT	5 270.22 €
TVA 20.00%	1 054.04 €
MONTANT TTC	6 324.26 €

Règlement sur 12 mensualités de 527.02 €, le 15 du mois
Démarrage 19/07/2019

Escompte pour paiement anticipé : néant - Taux des pénalités de retard est égal au taux appliqué par la Banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Indemnité forfaitaire de retard de 40€ pour frais de recouvrement.